

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 00538

Numéro SIREN : 311 903 496

Nom ou dénomination : BBM ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009967

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/009967**
n°de gestion : **1977B00538**
n°SIREN : **311 903 496 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BBM ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
4 rue Paul Valérien Perrin ZI LA TUILERIE II 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1458854



1458854

Désignation de l'entreprise : SAS BBM & ASSOCIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 4 Rue Paul Valérien Perrin		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 1 1 9 0 3 4 9 6 0 0 0 2 5		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31122018					
		N-1 31122017					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I) AA					
		Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement* CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
		Fonds commercial (1) AH	2 712 085	AI	2 712 085	2 703 255	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	211 262	AK	191 670	19 593	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
		Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles AT	1 434 379	AU	1 023 694	410 686	374 700
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
			Autres participations CU	582 398	CV	582 398	582 398
			Créances rattachées à des participations BB	4 174	BC	4 174	4 174
			Autres titres immobilisés BD	16	BE	16	16
		Prêts BF		BG			
		Autres immobilisations financières * BH	67 527	BI	67 527	67 527	
		TOTAL (II) BJ	5 011 841	BK	1 215 364	3 796 478	3 773 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP	128 470	BQ	128 470	61 856	
		Produits intermédiaires BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW				
	CREANCES (3)	Biens et comptes rattachés (3) * BX	5 010 631	BY	598 839	4 411 792	4 120 011
		Autres créances (3) BZ	410 604	CA	410 604	586 718	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	3 252	CE	3 252	336 282	
Disponibilités CF		1 802 427	CG	1 802 427	793 972		
Charges constatées d'avance (3) * CH		80 999	CI	80 999	106 727		
TOTAL (III) CJ	7 436 382	CK	598 839	6 837 544	6 005 567		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI) CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO	12 448 223	IA	1 814 202	10 634 021	9 779 031	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	71 701	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS BBM & ASSOCIES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 206 334)	DA	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 076 515	1 076 515
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	181 312	158 254
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	109 794	271 704
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	603 124	461 148
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 177 078	4 173 954
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 000	38 068
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	12 000	38 068
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	327 528	329 687
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	13 962	48 967
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 467 157	925 630
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 727 615	1 744 587
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	27 486	70 192	
Compte régul.	EB	2 881 196	2 447 945	
TOTAL (IV)	EC	6 444 943	5 567 008	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	10 634 021	9 779 031	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 256 188	5 358 198	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	50		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BBM & ASSOCIES				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE	FF		
		FG	11 340 676	FH		FI	11 340 676
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	11 340 676	FK	FL	11 340 676	
	Production stockée *				FM	66 614	
	Production immobilisée *				FN	(71 543)	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	354 569	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 192	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 765 051
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	5 039 199	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	194 128	
	Salaires et traitements *				FY	3 505 439	
	Charges sociales (10)				FZ	1 540 312	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	191 625
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	306 940
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	4 000	
	Autres charges (12)				GE	174 050	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 951 693
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	813 358	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	(370)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	15 867	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	230	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	16 097	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 383	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	4 383	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	11 714	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	825 072	
						676 710	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS BBM & ASSOCIES			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	11 480	2 062	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	19 634	14 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	31 114	16 312	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	982	77 071	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	948	3 889	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		423	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	1 930	81 383	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	29 184	(65 072)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	71 918	38 988	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	179 215	111 503	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	11 812 262	10 589 060	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	11 209 139	10 127 912	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	603 124	461 148	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	15 867	35 658
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	58 569	62 591
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	212	226	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
	obligatoires		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		1 930	31 114		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2018.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimité tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Le fonds de commerce correspond aux clientèles acquises par la société et enregistrées à leur coût historique.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêt des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages

Règles et Méthodes Comptables

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche rétrospective prorata temporis qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

Engagements hors bilan

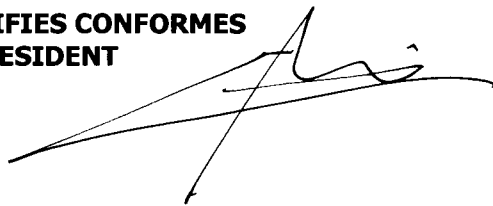
Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

« BBM & ASSOCIES »
SAS au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin
ZI La Tuilerie II
38170 SEYSSINET PARISET
311.903.496 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2018

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the text 'LE PRESIDENT'.

BBM & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 2 206 333,70 €
Siège social : 4 Rue Paul Valérien Perrin, ZI La Tuilerie II, 38170 SEYSSINET-PARISSET
311.903.496 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 603 123,56 euros de la manière suivante :

* 5 % à la réserve légale, soit la somme de30 156,18 euros

* Le solde, à titre de dividendes, soit la somme de572 967,38 euros

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 50.000 euros sur les réserves facultatives, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 622 967,38 euros, soit 47,59 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 622 967,38 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

379 610,00 euros, soit 29 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 379 610,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

480 000,00 euros, soit 36,67 euros par titre

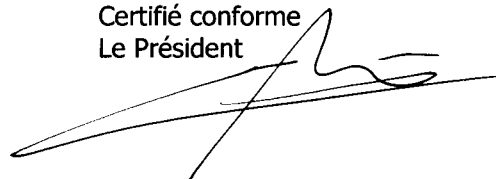
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 480 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

600 000,00 euros, soit 45,84 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



BBM & ASSOCIES

S. A. S. au Capital de 2 206 333,70 €

Siège Social : ZI La Tuilerie II

4, Rue Valérien Perrin

38170 SEYSSINET PARISSET

311 903 496 RCS GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés de la société,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BBM & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Audit Dauphiné



FONDEMENT DE L'OPINION

- *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.





VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.





RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;





- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A VALENCE, LE 13 JUIN 2019

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT DAUPHINÉ

Joël FRAISSE



Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	2 712 085		2 712 085	2 703 255
	Autres immobilisations incorporelles	211 262	191 670	19 593	41 395
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 434 379	1 023 694	410 686	374 700
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	582 398		582 398	582 398	
Créances rattachées à des participations	4 174		4 174	4 174	
Autres titres immobilisés	16		16	16	
Prêts					
Autres immobilisations financières	67 527		67 527	67 527	
TOTAL (II)		5 011 841	1 215 364	3 796 478	3 773 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	128 470		128 470	61 856
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	5 010 631	598 839	4 411 792	4 120 011	
Autres créances	410 604		410 604	586 718	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 252		3 252	336 282	
DISPONIBILITES	1 802 427		1 802 427	793 972	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	80 999		80 999	106 727
	TOTAL (III)	7 436 382	598 839	6 837 544	6 005 567
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		12 448 223	1 814 202	10 634 021	9 779 031



(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

71 701

71 701

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 206 334	2 206 334
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 076 515	1 076 515
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	181 312	158 254
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	109 794	271 704
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	603 124	461 148
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	4 177 078	4 173 954
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	12 000	38 068
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	12 000	38 068
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	327 528	329 687
	Emprunts et dettes financières divers	13 962	48 967
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 467 157	925 630
	Dettes fiscales et sociales	1 727 615	1 744 587
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	27 486	70 192	
	Produits constatés d'avance (1)	2 881 196	2 447 945
	Total des dettes	6 444 943	5 567 008
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	10 634 021	9 779 031
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	603 123,56	461 147,58
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 256 188	5 358 198
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	50	



Compte de Résultat

		31/12/2018		31/12/2017	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	11 340 676	100,00	10 282 766	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	11 340 676	100,00	10 282 766	100,00
	Production stockée	66 614	0,59	(71 543)	-0,70
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	354 569	3,13	317 838	3,09
	Autres produits	3 192	0,03	7 790	0,08
	Total des produits d'exploitation	11 765 051	103,74	10 536 850	102,47
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	5 039 199	44,43	4 256 990	41,40
	Impôts, taxes et versements assimilés	194 128	1,71	195 356	1,90
	Salaires et traitements	3 505 439	30,91	3 370 778	32,78
	Charges sociales du personnel	1 540 312	13,58	1 496 386	14,55
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	498 565	4,40	516 370	5,02
	Autres charges	174 050	1,53	54 409	0,53
	Total des charges d'exploitation	10 951 693	96,57	9 890 289	96,18
	RESULTAT D'EXPLOITATION	813 358	7,17	646 561	6,29
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			(370)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	15 867	0,14	35 658	0,35
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	230		610	0,01
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	16 097	0,14	36 268	0,35
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 383	0,04	5 749	0,06
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	4 383	0,04	5 749	0,06
	RESULTAT FINANCIER	11 714	0,10	30 519	0,30
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	825 072	7,28	676 710	6,58
	Total des produits exceptionnels	31 114	0,27	16 312	0,16
	Total des charges exceptionnelles	1 930	0,02	81 383	0,79
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	29 184	0,26	(65 072)	-0,63
	PARTICIPATION DES SALARIES	71 918	0,63	38 988	0,38
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	179 215	1,58	111 503	1,08
	TOTAL DES PRODUITS	11 812 262	104,16	10 589 060	102,98
	TOTAL DES CHARGES	11 209 139	98,84	10 127 912	98,49
	RESULTAT DE L'EXERCICE	603 124	5,32	461 148	4,48



Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2018.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Le fonds de commerce correspond aux clientèles acquises par la société et enregistrées à leur coût historique.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

A la date d'arrêtés des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages



Règles et Méthodes Comptables

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche rétrospective prorata temporis qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En fin d'exercice, sont calculés et comptabilisés, des travaux en-cours, des factures à établir, des produits constatés d'avances.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.



ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 047 903		34 429		158 985	2 923 347
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 047 903		34 429		158 985	2 923 347
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	527 644		33 383	5 673	9 967	545 387
Matériel de transport	376 130		74 638		110 873	339 895
Matériel de bureau, mobilier	529 970		24 831	500	5 203	549 098
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 433 744		132 852	6 173	126 044	1 434 379
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	586 572					586 572
Autres titres immobilisés	16					16
Prêts et autres immobilisations financières	67 527					67 527
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	654 114					654 114
TOTAL	5 135 762		167 281	6 173	285 028	5 011 841



ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	303 254	47 401	158 985	191 670
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 254	47 401	158 985	191 670
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	398 593	28 107	9 967	416 733
Matériel de transport	243 113	52 414	110 703	184 824
Matériel de bureau, mobilier	417 337	63 703	58 903	422 137
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 059 044	144 224	179 574	1 023 694
TOTAL	1 362 297	191 625	338 558	1 215 364

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles				27			(27)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				27			(27)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau. informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				27			(27)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						27	(27)



ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	4 174	4 174	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	67 527	67 527	
	Clients douteux ou litigieux	503 066	503 066	
	Autres créances clients	4 507 565	4 507 565	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 623	2 623	
	Impôts sur les bénéfices	92 100	92 100	
	Taxes sur la valeur ajoutée	252 473	252 473	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	12 892	12 892	
	Débiteurs divers	46 516	46 516	
	Charges constatées d'avances	80 999	80 999	
TOTAL DES CREANCES		5 573 934	5 573 934	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	50	50		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	327 478	138 722	178 966	9 790
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	12 607	12 607		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 467 157	1 467 157		
	Personnel et comptes rattachés	345 302	345 302		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	422 583	422 583		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	877 520	877 520		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	82 210	82 210		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 354	1 354		
	Autres dettes	27 486	27 486		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	2 881 196	2 881 196			
TOTAL DES DETTES		6 444 943	6 256 188	178 966	9 790
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		122 230			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		124 468			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		96			



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		13 090,00	168,5511	2 206 333,70
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		13 090,00	168,5511	2 206 333,70

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	38 068		26 068	12 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 068		26 068	12 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients	561 831	306 940	269 932	598 839
		Autres				
		PROVISIONS POUR DEPRECIATION	561 831	306 940	269 932	598 839
TOTAL GENERAL		599 899	306 940	296 001	610 839	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		306 940	296 001		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		678 049
Autres créances clients		640 922
<i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	552 977	
<i>FACTURES A ETABLIR INTRAGROUPE</i>	87 944	
Autres créances		37 127
<i>FOURNISSEURS AVOIRS A REC</i>	31 046	
<i>ORGANISMES PRODUITS A REC</i>	2 623	
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	3 458	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		1 614 464
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 743
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	3 743	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 054 956
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	545 963	
<i>FOURN FACTURES NON PARVENUES G</i>	508 993	
Dettes fiscales et sociales		546 441
<i>CONGES A PAYER</i>	259 642	
<i>PROVISION PARTICIP. SALARIES</i>	71 918	
<i>PERSONNEL CHARGES A PAYER</i>	13 742	
<i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i>	100 559	
<i>ORGANISMES CHARGES A PAYE</i>	18 369	
<i>CHARGES FISCALES S/CONGES A PA</i>	5 894	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAY</i>	76 316	
Autres dettes		9 325
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	8 374	
<i>DIVERSES CHARGES A PAYER</i>	951	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2018	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		80 999	2 881 196
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		80 999	2 881 196

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnités fin de carrière à 5 ans		2 968	
Indemnités fin de carrière à 10 ans		67 148	
Indemnités fin de carrière au delà de 10 ans		68 302	
		138 418	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		138 418	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **160 714** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.

